

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Arrêté N° 26 VILLE 2663

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE,

VU le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;

Considérant la demande de Monsieur Cédric PORCHIER représentant de l'association RACING CAR YONNAIS, sis, 393, rue des Liardries, 85440 Talmont Saint Hilaire, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, à l'occasion de la manifestation << CHAMPIONNAT DE LIGUE 1/5 >> qui se déroulera sur le circuit de voitures radiocommandées, rue Giotto, au parc des expositions des Oudairies à La Roche-sur-Yon.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Cédric PORCHIER représentant de l'association RACING CAR YONNAIS, est autorisé exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, à l'occasion de la manifestation << CHAMPIONNAT DE LIGUE 1/5 >> qui se déroulera sur le circuit de voitures radiocommandées, rue Giotto, au parc des expositions des Oudairies à La Roche-sur-Yon, le :

- Dimanche 05 avril 2026, de 08h à 17h30.

Article 2 : La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à La Roche-sur-Yon, le 31/03/2026

Romain BOSSIS
Maire de La Roche-sur-Yon

